



SAINTE-EULALIE DE CERNON

Compte-rendu du conseil municipal

Jeudi 15 avril 2021

Présents : Le Maire CADENET Thierry, CRISTOL Bastien, FORESTIER Yoann, FROMOND Marianne, GENIEZ Victorien, GLANDIERES Florian, VIALA Philippe.

Présents en visioconférence :
CROLY-LABOURDETTE Hélène, TULSA Yoann, VINAS Marie-Laure.

Absents excusés : GAZZO Yves (ayant donné pouvoir à FORESTIER Yoann).

Secrétaire : FROMOND Marianne

La séance est ouverte à 18H00.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation des comptes de gestion 2020**
- **Approbation des comptes administratifs 2020**
- **Délibérations d'affectation des résultats 2020**
- **Vote des budgets 2021**
- **Vote des taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales pour 2021**
- **Délibération de non-valeur pour le budget EAU**
- **Délibération relative au versement de la subvention d'équipement à la CCLV pour la signalétique locale.**
- **Délibérations relatives aux subventions versées aux associations**
- **Questions diverses**

1. **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.

2. **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les comptes administratifs pour l'exercice 2020.

3. DELIBERATIONS D'AFFECTION DES RESULTATS 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats proposée.

4. VOTE DES BUDGETS 2021

Le budget « **COMMUNE** » s'équilibre en fonctionnement à 441 607 € et en investissement à 1 607 789,49 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Le budget « **EAU** » s'équilibre en fonctionnement à 119 971,42 € et en investissement à 94 813,54 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

Le budget « **ASSAINISSEMENT** » s'équilibre en fonctionnement à 66 750,75 € et en investissement à 107 198,46 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION RELATIFS AUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Les taux d'imposition relatifs aux taxes directes locales pour 2021 :

- Foncier bâti : 34,19
- Foncier non bâti : 62,00.

2. DELIBERATION DE NON-VALEUR POUR LE BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur des titres de recettes du service de l'eau et de l'assainissement d'un montant de 386 € (en raison de décès et d'une demande de renseignement négative).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. DELIBERATION RELATIVE AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA CCLV POUR LA SIGNALÉTIQUE LOCALE

Monsieur Le Maire rappelle que la signalétique locale ayant été mise en place par la Communauté de communes, la commune verse la subvention d'équipement d'une valeur de 4780 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. DELIBERATION RELATIVE AUX SUBVENTIONS VERSEES AUX

ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi de subventions aux associations à hauteur de 10 650,00 € pour les diverses associations.

5. QUESTIONS DIVERSES

Service civique : possible ouverture d'un poste qui pourra œuvrer à la candidature « plus beaux village de France » et permettra de remettre à jour le contenu historique des visites de la Commanderie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.